

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1739

Artikel: Patrimoine culturel : Lavaux rit, NIKE pleure : où il est question de fédéralisme, pas de chaussures ni de sponsoring
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024386>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

assouplissement en faveur des sociétés d'assurance sises à l'étranger et des frontaliers.

2002

Sur proposition d'une de ses commissions, le parlement modifie la loi pour étendre la

compétence des cantons dans l'octroi d'autorisations.

2005

Le Conseil fédéral décide de lancer une consultation sur l'abrogation de la Lex Koller.

2007

Le Conseil fédéral publie deux messages: sur l'abolition de la Lex Koller et sur une modification de la loi sur l'aménagement du territoire.

Couchepin sévèrement jugé

L'ancien directeur de l'Office fédéral de la santé publique parle

Jean-Daniel Delley (09 juillet 2007)

Il fut président de la Fédération des médecins suisses et, de 2004 à 2005, vice-directeur de l'Office fédéral de la santé. Dans une récente interview donnée au Tages Anzeiger (29 juin 2007), Hans-Heinrich Brunner compare le dossier de la santé à un chantier sur le lequel personne ne travaille. Il dénonce l'inaction de Pascal Couchepin, soucieux de ne pas faire de vagues dans la perspective des prochaines élections.

Lors de son passage dans l'administration, Brunner a

contribué à la suppression des médecines complémentaires du catalogue des prestations de base, négocié une baisse du prix des médicaments avec l'industrie pharmaceutique et incité les caisses à tester des modèles économiques d'assurance. Et il reste beaucoup à faire, affirme-t-il. En particulier abaisser les prix des analyses, trois fois plus élevés qu'en Europe. Et assouplir la législation afin par exemple de permettre des séjours de réhabilitation en Allemagne voisine ou l'achat de médicaments par la poste. Mais les acteurs de la santé

savent défendre leurs intérêts. Et l'administration est plus prompte à appliquer les règlements avec rigueur qu'à trouver des solutions innovatrices et économiques. Pour Hans-Heinrich Brunner, cet immobilisme va coûter cher aux assurés. Pascal Couchepin a pu faire illusion en autorisant les caisses à diminuer leurs réserves légales. Mais il se moque du monde en déclarant que les primes n'augmenteront que faiblement ces prochaines années. En effet, la baisse des réserves ne peut se répéter plusieurs années de suite.

Patrimoine culturel: Lavaux rit, NIKE pleure

Où il est question de fédéralisme, pas de chaussures ni de sponsoring

Yvette Jaggi (06 juillet 2007)

Le 28 juin, nous parvenaient deux communiqués, l'un glorieux, l'autre pas, concernant la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques. Il y a

avait tout d'abord la belle nouvelle de l'inscription du vignoble en terrasses du Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'Office fédéral de la Culture (OFC) se fend

d'un communiqué réjoui et envoie son directeur Jean-Frédéric Jauslin au château de Montagny, domaine de la BCV, pour poser sur la photo, aux côtés du conseiller d'Etat

vaudois François Marthaler et du local de l'étape, représentant l'Association qui aura milité avec succès pour l'inscription enfin obtenue.

Le même jour, NIKE, Centre national pour la conservation des biens culturels, déplore dans un long communiqué le désengagement de la Confédération en matière de protection du patrimoine et des monuments historiques. Anticipant sur la future loi sur l'encouragement de la culture qui devrait entrer en vigueur en 2012, aveu d'un probable gros retard sur le calendrier annoncé, l'OFC prévoit un changement de système. D'ici là, pour les années 2008 à 2011, un moratoire est

proclamé: Berne ne traitera pas de nouveau dossier - et ralentira sans doute encore le règlement des anciennes affaires. Ainsi, les cantons devraient assumer tout seuls, comme des grandioses qu'ils ne sont pas en la matière, des dépenses auxquelles la Confédération participait jusqu'ici, avec retard le plus souvent. Inquiétante perspective pour les conservateurs du patrimoine.

Comme si de rien n'était, toujours à la fin juin, l'Université de Genève annonçait une nouvelle année de cours pour l'obtention du Certificat de formation continue en Patrimoine et tourisme, le tout en six

modules, dont trois à choix concernant le Pays de Vaud ou Genève et la France voisine. Intéressante offre de formation et de sensibilisation, à suivre en marge d'une activité professionnelle, au prix de 4400.- pour le programme complet.

Cherchez, au-delà de la coïncidence de calendrier, la cohérence politique entre les différents niveaux d'un fédéralisme qui, sous prétexte de désenchevêtrement et le plus souvent pour des raisons d'économies, jouent de moins en moins la complémentarité et de plus en plus le chacun pour soi.

L'aménagement du territoire, un objet politique périlleux *Imagination et audace ne suffisent pas toujours*

Jean-Daniel Delley (09 juillet 2007)

A l'occasion de l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial, André Gavillet a rappelé comment le caractère viticole du village de Villette avait pu être sauvé grâce à un audacieux remaniement parcellaire.

Le problème est toujours d'actualité comme l'illustre le projet d'échange de terrains dans la commune grisonne de Fläsch.

Fläsch, un village viticole de 600 habitants, se situe sur la rive droite du Rhin, en face de Bad Ragaz. Seize exploitants y produisent un vin réputé. Mais près de la moitié des habitants trouve un emploi dans les villes

voisines. La demande de nouveaux logements se fait pressante. Comment dès lors préserver le village historique – il figure à l'inventaire des lieux d'importance nationale – et maintenir la surface viticole, tout en répondant à cette demande. Le problème est d'autant plus complexe qu'une partie de la zone constructible en réserve se trouve au centre du village et comprend des vignobles.

Les autorités communales ont osé faire le grand pas. Les propriétaires de terrains à bâtir au centre se voient proposer des surfaces de compensation – mais à raison de 70%

seulement – dans une nouvelle zone constructible à la périphérie. Et ils peuvent conserver leurs parcelles maintenant rétrocedées en zone agricole.

L'opération a bénéficié de l'appui de la Haute école de Coire et a fait l'objet d'une étude de l'université allemande de Bamberg. Ce projet exemplaire n'a pourtant pas convaincu la majorité de l'assemblée communale. Avec une participation de 70%, le corps électoral l'a rejeté à une très faible majorité de cinq voix.